

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2007

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin 2007, s'est réuni en séance publique le **MARDI 26 JUIN 2007 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoints au Maire : Mme BONNIN, Mme HAMOT, M. GADAN, Mme COPELAND, M. SANSON, M. ROZOT, M. GAUDEFROY, Mme POLVORINOS-FERNANDEZ.

Conseillers municipaux : M LESCOUZERES, M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, Mme THIEBAUT, Mme TRIFFAULT, Mme DURAND, M. THIOBANE (arrivée à 19 h 10 avant le vote du point n°1), Mme BRISSON, M. BEAULIET, M. FRANZI, M. LAUR, Mme RAGAIN, M. PERROUX (arrivée à 19 h 25 avant le vote du point n°1), Mme LEPEU, M. LE POULAIN.

POUVOIRS

Mme CAMAJ	à	Mme	COPELAND
M. PAJCZER	à	M.	GADAN
M. BOURLIER	à	M.	ROZOT
Mme CLARY	à	Mme	HAMOT
Mme VINTRAS	à	Mme	BONNIN
Mme NISSEN	à	Mme	POLVORINOS-FERNANDEZ
M. GREGOIRE	à	M.	PERROUX
M. KERVADEC	à	M.	LAUR

ABSENTE

Mme JAL

* * * * *

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme DURAND, secrétaire de séance, fonctions qu'elle accepte.

Après avoir donné deux informations au Conseil (communication sur une installation classée, et sur le nombre d'entrées au cinéma dans le cadre de la convention de partenariat), M. le Maire propose à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance une question non inscrite à l'ordre du jour :

→ – **POINT SUPPLEMENTAIRE : STATIONNEMENT - Paiement par MONEO -**

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

Suite à l'intervention de Mme RAGAIN concernant les nuisances sonores de la RD 934 dont les habitants du quartier des Hauts Bouillons se plaignent, M. le Maire indique qu'une réunion est programmée avec le responsable de l'agence territoriale Meaux-Villenoy, compétent sur le territoire de Lagny.

Le Conseil Général dit avoir d'ores et déjà programmé sur 2007 la mise en œuvre d'enrobés phoniques sur cette portion de la RD 934.

* * * *

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

N°A Procès-verbal de la séance du 24 avril 2007 - Adoption -

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 avril 2007.

N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations des 9 avril 2001 et 19 décembre 2001, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

Culture

- Charles Vanel

- le **03 mai 2007** un contrat de mise à disposition de l'Espace Charles Vanel avec l'association Foyer Rural de Guermantes à 77600 GUERMANTES pour un gala de danse le 09 juin 2007. Coût : 1 428 € TTC.
- le **04 mai 2007** un contrat de mise à disposition de l'Espace Charles Vanel avec l'association Lagny Danse Passion à 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour un gala de danse les 16 et 17 juin 2007. Coût : 291,00 € TTC.

- Médiathèque

- le **04 avril 2007** un contrat de prêt d'animothèque "Les sciences en culottes courtes" avec l'association "A Fond La Science" à 91610 BALLANCOURT pour la période du 09 au 29 mai 2007. Coût : 605,00 € TTC.
- le **24 mai 2007** un contrat de location avec la société "Bodoni" à 75011 PARIS pour une exposition "La littérature japonaise contemporaine" du 05 au 30 octobre 2007. Coût : 470,00 € TTC.

Enfance

- le **20 avril 2007** un contrat de réservation avec l'Association "PLAGE" à 77450 JABLINES, pour deux séjours de camping et d'activités à la base de loisirs de Jablines-Annet du 09 au 13 juillet 2007 et du 6 au 10 août 2007. Coût : 3 270,00 € TTC pour les deux séjours.

SERVICES

- le **30 mars 2007** un marché avec la Société SECURITAS DIRECT à 92298 CHATENAY pour la location et la maintenance des systèmes d'alarme dans les bâtiments communaux avec télésurveillance. Coût : 19 824,00 € HT par an. Durée : 4 ans.
- le **16 avril 2007** un marché à bons de commande avec la Société TRIADIS à 91150 ETAMPES pour l'évacuation des déchets dangereux issus du nettoyage de la voie publique. Montant : mini : 2 625,00 € HT, maxi : 10 500,00 € HT.
- le **26 avril 2007** un marché avec la Société SECAP à 93217 SAINT DENIS LA PLAINE pour la location et la maintenance d'une machine à affranchir. Coût : 1 775,00 € HT. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.
- le **09 mai 2007** un marché de service de mise en place du feu d'artifice du 13 juillet 2007, décomposé en 2 lots :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – sonorisation du spectacle	SARL EXPERT EVENT A 77400 THORIGNY-SUR-MARNE	1 741,20 €
2 – spectacle pyrotechnique	SARL SOIRS DE FETES A 91070 BONDOUFLE	14 000,00 €

- le **14 mai 2007** un avenant n°1 au marché, signé le 28 février 2007, avec la Société CREATION INTERNATIONAL DIFFUSION à 77181 COUNTRY concernant de nouvelles dimensions de cadres pour le musée. Pas de modification du coût initial.
- le **15 mai 2007** un marché avec la Société EICP à 75012 PARIS pour une mission d'organisation, de pilotage et de coordination relative à la construction de la salle polyvalente des Hauts de Lagny. Coût : 16 500,00 € HT.

TRAVAUX

- le **02 avril 2007** un marché avec la Société RECORD ILE DE FRANCE à 91160 CHAMPLAN pour le remplacement du moteur d'ouverture des portes automatiques de la crèche. Coût : 6 044,00 € HT.
- le **06 avril 2007** un marché de ravalement des bâtiments salle de la Gourdine et Orly Parc et le remplacement des pavés de verre salle de la Gourdine, décomposé en 2 lots :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – ravalement du bâtiment Orly Parc	"L ET B ENTREPRISES" A 77183 CROISSY BEAUBOURGS	36 875,35 €
2 – ravalement et remplacement des pavés de verre de la salle de la Gourdine		35 214,00 €

- le **10 mai 2007** un marché pour la fourniture et la pose de rideaux pare-soleil décomposé en 7 lots :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – Fort du Bois Maternelle	Société "AGEDA" à 92700 COLOMBES	2 106,54 €
2 – Les Heurteaux maternelle		962,42 €
3 – Orme Bossu primaire et maternelle		4 854,93€
4 – Jean Macé maternelle		956,00 €
5 – Orly Parc maternelle		758,85 €
6 – Delambre maternelle et primaire		2 277,35 €
7 – Touvents		1 006,30 €

N°02 AFFAIRES FINANCIERES - Mise à jour de l'inventaire et de l'actif immobiliers au 31/12/2006 - Budget Principal Ville -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à jour de l'inventaire du patrimoine et de l'actif au 31 décembre 2006.

N°03 URBANISME - Plan Local d'Urbanisme - Procédure de révision -

Le Conseil Municipal décide de prescrire une révision du Plan Local d'Urbanisme, les objectifs de la révision consistant à mener une réflexion sur l'évolution du zonage des terrains d'assiette du centre hospitalier situé actuellement en zone UE du PLU, et d'améliorer le contenu du document d'urbanisme de la Ville.

Adopté à la majorité, par :

24 voix pour

7 voix contre (M. LAUR, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

1 abstention (MME THIEBAULT)

N°04 URBANISME - Réforme du Code de l'Urbanisme - Déclaration préalable pour les clôtures -

Suite à la réforme du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'obligation d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire de la Commune.

N°05 URBANISME - Réforme du Code de l'Urbanisme - Permis de démolir -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune.

N°06 AFFAIRES FONCIERES - Cession des parcelles AN 336 sise 15 à 25 avenue Grouard et AR 324 sise 72-74 avenue Raymond Poincaré -

Le Conseil Municipal décide la cession des parcelles AN 336, d'une superficie de 9 162 m², sise 15 à 25 avenue Grouard et AR 324, d'une superficie de 2 648 m², sise 72-74 avenue Raymond Poincaré, à la Société EFIDIS pour la somme de 3 100 000 € correspondant à une SHON de 6 000 m² pour la création de 80 logements et une réhabilitation de 11 logements, afin d'y édifier des logements sociaux et en accession, et autorise M. le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

31 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Ne prend pas part au vote : M. LAUR.

N°07 AFFAIRES FONCIERES - Immeuble 34 rue Henri Dunant - Cession de logements -

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à la vente de 3 appartements sis 34 rue Henri Dunant.

Adopté à la majorité, par :

25 voix pour

5 voix contre (M. LAUR, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

2 abstentions (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

N°08 AFFAIRES FONCIERES - ZAC multisites des Tanneurs - Rétrocession à la Ville des parcelles AK 318, AK 334, AK 348, AK 346, AK 315, AK 320, AK 325, AK 329, AK 335 -

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la rétrocession par "Aménagement 77" à la Ville de Lagny-sur-Marne des parcelles AK 318, AK 334, AK 348, AK 346, AK 315, AK 320, AK 325, AK 329, AK 335 consistant en trottoirs, voirie et parkings, pour une superficie de 1 550 m², à l'euro symbolique.

N°09 AFFAIRES FONCIERES - Bail commercial société Prisunic Exploitation - Renouvellement au terme des 9 ans

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'établissement d'un nouveau bail commercial de 9 ans au nom de la Sté Monoprix Exploitation, pour un local situé en sous-sol du marché, place du Marché au Blé.

N°10 AFFAIRES FONCIERES - Cession d'un patrimoine par la SA d'HLM Orly Parc à des particuliers - Avis -

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet de vente, par la SA d'HLM de Seine et Marne, de la parcelle AS 89 sise 6 rue du Dr Roux, au profit de particuliers.

N°11 AFFAIRES TECHNIQUES - Marché d'exploitation et de gros entretien des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux - Avenant n°4 -

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°4 au marché conclu avec la société DALKIA pour l'exploitation et le gros entretien des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux.

N°12 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Fixation des tarifs périscolaires -

- a) Restauration cuisine centrale
- b) Etudes surveillées
- c) Centres de loisirs à la journée complète
- d) Centres de loisirs du mercredi après-midi
- e) Accueils pré et post scolaires et du mercredi ou des vacances
- f) Classes d'environnement

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les nouveaux tarifs qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2007 pour la restauration scolaire et du 4 septembre 2007 pour les services : centres de loisirs du mercredi après-midi, accueils pré et post scolaires et du mercredi ou des vacances, les autres tarifs précités étant inchangés.

- a) Adopté à la majorité, par :
30 voix pour
2 voix contre (MME LEPEU, M. LE POULAIN)
0 abstention

b, c, d, e, f) Adopté à l'unanimité.

N°13 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Ecoles primaires et maternelles - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement - Montant -

En vertu de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, **le Conseil Municipal fixe à l'unanimité** la participation financière qui sera recouvrée auprès des communes extérieures

pour les élèves fréquentant une classe maternelle ou une classe primaire de Lagny-sur-Marne, et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.

N°14 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Ecoles primaires privées sous contrat d'association - Participation de la commune aux frais de fonctionnement (matériel) -

Conformément aux textes réglementaires relatifs aux contrats d'association passés entre l'Etat et deux écoles privées de LAGNY-SUR-MARNE, **le Conseil Municipal fixe** la participation de la commune aux frais de fonctionnement de ces deux établissements scolaires pour chaque élève de classe primaire domicilié à LAGNY-SUR-MARNE.

Adopté à la majorité, par :

17 voix pour

12 voix contre (MME BONNIN, MME HAMOT, M. ROZOT, MME POLVORINOS-FERNANDEZ, M. THIOBANE, MME BRISSON, MME DURAND, MME VINTRAS, MME CLARY, , MME RAGAIN, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

3 abstentions (MME TRIFFAULT, MME THIEBAULT, MME NISSEN)

**N°15 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Collège des 4 Arpents - Charges de fonctionnement et d'investissement - Répartition entre les communes -
a) Année 2005 -
b) Année 2006 -**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des charges du collège des 4 Arpents au titre des années 2005 et 2006, et **autorise** M. le Maire à recouvrer les montants auprès des communes concernées.

N°16 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Modification du règlement intérieur des centres de loisirs et des accueils pré et post scolaires -

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur des centres de loisirs et accueils pré et post scolaires.

N°17 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Convention avec le CCAS de Pomponne pour la fourniture de repas aux personnes âgées par la cuisine centrale - Adoption -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS de POMPONNE pour poursuivre la fourniture aux Anciens de cette commune de repas confectionnés par la cuisine centrale.

N°18 AFFAIRES CULTURELLES - Espace Charles Vanel - Entrées spectacles saison 2007/2008 - Tarifs -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification de la grille des tarifs d'entrées aux spectacles de l'Espace Charles Vanel, à compter du 1^{er} septembre 2007.

N°19 AFFAIRES CULTURELLES - Médiathèque - Convention de partenariat avec l'Hôpital de Lagny -

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec l'Hôpital de Lagny, permettant le prêt de documents aux malades.

N°20 ASSOCIATIONS - Subventions -

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2007 et de subventions exceptionnelles à différentes associations.

N°21 AFFAIRES SPORTIVES - Sport Adulte - Création - Tarifs -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création de l'activité SPORT ADULTE et **fixe** le tarif de ce service à 85 € par an pour tout public.

N°22 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents -

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte de mouvements du personnel.

Adopté à la majorité absolue, par :

31 voix pour

0 voix contre

1 abstention (MME LEPEU)

N°23 INTERCOMMUNALITE - Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire - Demande d'adhésion de la commune de Lesches -

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lesches au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Adopté à la majorité absolue, par :

31 voix pour

0 voix contre

1 abstention (MME TRIFFAULT)

N°24 COMMUNICATION - Stationnement de surface - Parc de stationnement Delambre - Gestion - Rapport annuel du fermier -

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'exploitation du stationnement sur voirie et du parc de stationnement Delambre présenté par la Société VINCI PARK / EFFIPARC pour l'année 2006.

N°25 COMMUNICATION - ZAC multisites des Tanneurs - Compte rendu annuel 2006 de la société "Aménagement 77" -

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2006 dressé par la Société "Aménagement 77", concessionnaire de l'aménagement de la Z.A.C. Multisites des Tanneurs.

N°26 STATIONNEMENT - PAIEMENT PAR MONEO -

Le Conseil Municipal approuve l'utilisation de MONEO comme mode de paiement pour le stationnement payant et **autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'étude de la mise en place de MONEO, notamment en ce qui concerne la consultation bancaire.

Adopté à la majorité, par :

30 voix pour

2 voix contre (M. GREGOIRE, M. PERROUX)

0 abstention.

N°27 QUESTIONS DIVERSES -

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "LAGNY Avenir - Union pour notre Ville" et de MME LEPEU et M. LE POULAIN, groupe "LAGNY POUR TOUS".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 30.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Patrice PAGNY